



Les évolutions à venir pour améliorer les parcours de carrière des attachés d'administration de l'État

Depuis plusieurs années, la filière administrative est confrontée à des enjeux de recrutement sur de nombreux métiers en tension (achats, immobilier, RH...), alors même que les besoins vont augmenter massivement dans les dix prochaines années en raison de la pyramide des âges du corps des attachés de l'administration de l'État (AAE).

Le bilan de la gestion du corps, présenté le 15 janvier 2026 lors du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, a mis en lumière les enjeux multifactoriels auxquels sont confrontés les AAE tenant au renouvellement des effectifs ainsi qu'à un fort déficit d'attractivité.

Mardi 17 mars, le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, a examiné un projet de décret modifiant le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État.

Parmi les dispositions nouvelles prévues dans ce projet de décret qui vise à rénover les parcours de carrière des AAE :

- la création d'un collège des attachés d'administration de l'État, sur le même modèle que celui des administrateurs de l'État. L'objectif de cette nouvelle instance de gouvernance, qui associera les ministères employeurs et la DGAFP, est de rénover et renforcer le pilotage du corps ;
- la suppression de l'accès fonctionnel et le décontingement du troisième grade, à compter au 1^{er} janvier 2027, pour le remplacer par un taux de promotion.

Lors de cette instance, le ministre a également annoncé le relèvement du taux de promotion au 2^{ème} grade du corps des AAE (actuellement de 7%) à 10% en 2027, puis 12% en 2028. Le taux de promotion pour le 3^{ème} grade sera de 8% dès 2027, ce qui permettra de doubler le nombre de promus, puis de 10% en 2028.

Ces mesures permettront de fluidifier les parcours et de donner de meilleures perspectives d'évolution aux cadres expérimentés et engagés de ce corps interministériel présent dans l'ensemble des services de l'État qui n'avait pas bénéficié de mesures catégorielles depuis 2013.

Le projet de décret procède également à une actualisation et un toilettage des dispositions du décret du 17 octobre 2011 devenues ou comportant des références obsolètes.

Sa publication interviendra prochainement au Journal officiel de la République française, après examen par le Conseil d'État.

Les missions du collège des attachés d'administration de l'État

Le collège du corps des attachés d'administration de l'État est placé auprès du Premier ministre et du ministre chargé de la fonction publique. Il comprend notamment les secrétaires généraux des ministères ou leurs représentants. La DGAFP préside et organise les réunions de cette instance de gouvernance.

Ses missions :

- contribuer à la gestion interministérielle du corps ;
- participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du corps, via notamment l'élaboration et l'actualisation d'orientations générales relatives à la gestion du corps ;
- veiller à la cohérence interministérielle des orientations en matière de rémunération des membres du corps ;
- fixer les orientations générales relatives à l'avancement de grade au sein du corps ;
- formuler, le cas échéant, des propositions d'harmonisation des conditions de gestion du corps.

La composition et les modalités de fonctionnement de ce collège seront précisées par arrêté du Premier ministre.



Le saviez-vous ?

64 % des attachés d'administration de l'État sont des femmes

Le corps des attachés d'administration de l'État compte près de 39 000 agents.

Secrétaires généraux de collèges ou de lycées, agents de préfecture, experts dans les directions ministérielles..., ils apportent au quotidien un soutien essentiel à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

- Plus de 13 000 travaillent au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et près de 10 000 au ministère de l'intérieur.
- 64% des AAE sont des femmes.
- L'âge moyen des membres du corps est de 49 ans.
- 56% sont attachés du premier grade, près de 35% attachés principaux et près de 10% attachés hors classe.
- La mobilité entre ministères est en constante progression, même si elle doit encore être encouragée et valorisée.

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON